



AGRICULTURES URBAINES - AGROPARISTECH PARIS

Éléments de contexte :

: L'agriculture urbaine est une forme émergente de pratiques agricoles en ville. De plus en plus, les collectivités envisagent de développer ou d'accueillir sur leurs territoires des projets d'agriculture urbaine, répondant ainsi à des attentes multiformes de leurs habitants. Les collectivités en attendent des retombées positives : alimentation locale, liens sociaux, activités éducatives, services environnementaux associés. L'intégration de ces projets dans les villes pose cependant deux grandes questions : - comment identifier les projets les plus pertinents sur les territoires concernés ? -quelles sont les conditions pour que ces formes d'agriculture urbaine puissent durablement s'inscrire dans les territoires ?

Objectifs :

Connaître la diversité des formes d'agricultures urbaines et aide à la décision. Avoir des connaissances sur la mise en œuvre des projets d'AU dans leur dimension technique, sociale, économique, politique et de santé publique Disposer de clefs pour une meilleure intégration des projets d'AU dans les territoires

Public concerné :

Pré-requis : des connaissances préalables sur une ou plusieurs formes d'agriculture urbaine (AU) seraient appréciées.

Contenu proposé :

Présentation de la diversité des formes d'AU Éléments de diagnostic territorial, potentiel d'un territoire en termes d'acteurs et d'espaces Carte des enjeux Éléments pour le choix des formes d'AU adaptées selon les territoires. Conduite de projet et recherche de porteurs de projet.

Intervenants :

AgroParisTech, MAA, DRIAAF et nouvelles agricultures

Durée :

2,5 jours

Nombre de participants maximum :

15 participants

Responsable pédagogique : Responsable administratif :

Nathalie ESTEBANEZ (nathalie.estebanez@agriculture.gouv.fr - Tel 04 72 28 93 15)
Béatrice ANTOINE (beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr – 03 83 49 94 12)

Information :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
Mail : formco.infoma@agriculture.gouv.fr

Frais d'inscription :

Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères

Code RenoiRH formation :

NINAGT0010 Inscription via fiche papier